

## Légalité de ce contrat de travail - URGENT

Par **frenchea**, le **03/07/2010** à **10:16**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée a Londres avec un contrat de travail anglais.

Cependant je travail pour l'entité française de cette société, et mon lien de subordination direct est français.

J'aimerais savoir si cela est légal et dans la négative quels sont les recours possible?

Merci d'avance pour votre aide